



Comité Départemental  
de Natation  
VAL DE MARNE FFN



REGLEMENT 2019 - 2020

CD VAL DE MARNE NATATION FFN

<http://valdemarne.ffnatation.fr>

e-mail = [enf.cd94@gmail.com](mailto:enf.cd94@gmail.com)

## CONCEPT DE L'ENF

### Espace Interfédéral

#### Sauv'nage

Acquérir un savoir nager sécuritaire

PLONGEON

NATATION  
COURSE

WATER-POLO

#### Pass'sports de l'eau

Découvrir des pratiques sportives et capitaliser des habiletés motrices

NATATION  
ARTISTIQUE

NAGE AVEC  
PALMES

Propre à chaque fédération

#### Pass'compétition

Aller vers la compétition

COMPETITION

## EVOLUTION REGLEMENTAIRE DE L'ENF

L'ENF a entamé un cycle de transformation et s'adapte à la fois aux modifications des contextes de pratique, notamment règlementaires, aux vécus et aux motivations des acteurs impliqués sur le terrain au sein des écoles de nage de nos clubs.

Le règlement Régional Ile-de-France ENF intègre l'ensemble des orientations, des règles et des dispositifs proposés au niveau fédéral. Ceux-ci sont présentés dans le Règlement de l'École de la Fédération Française de Natation que nous vous invitons à consulter et à télécharger en ligne sur le site FFN à l'adresse suivante :

<https://ffn.extranat.fr/html/dossiers/2109.pdf>

### Catégories d'âges concernées par les tests ENF

Tous les nageurs Avenir*s* (*filles nées en 2010 et après et garçons nés en 2009 et après*), , sont tenus, pour obtenir le Pass'compétition de la discipline concernée de respecter la chronologie des tests ENF (Sauv'nage puis Pass'sports de l'eau et enfin Pass'compétition) avant d'accéder à la compétition.

Pour les catégories Jeunes (filles nées en 2009 et avant et garçons nés en 2008 et avant) et après : pas d'obligation ENF.

Cas spécifique concernant la Natation Artistique :

Les catégories d'Age de cette discipline étant différentes de celles de la Natation Course, il est convenu que les filles et garçons né(e)s en 2011 et après doivent préalablement disposer des tests ENF, dont le Pass'compétition Natation Artistique, pour accéder à la compétition. Les filles et garçons né(e)s en 2010 et avant peuvent accéder à la compétition sans disposer préalablement du Pass'compétition Natation Artistique.

## ORGANISATION DES PASSAGES DES TESTS ENF

### *1. Modalités d'organisation du Sauv'nage : sous la responsabilité d'un club agréé ENF*

#### **Le Club...**

- Déclare 1 mois avant la date, la session prévue, au Comité Départemental qui peut dépêcher un délégué, par mail à [enf.cd94@gmail.com](mailto:enf.cd94@gmail.com) en précisant le lieu et l'heure du test
- A en charge l'organisation administrative et matérielle des sessions.
- Est garant du respect des conditions de passage des tests.
- Enregistre les résultats des tests du sauv'nage sur Extranat,
- Remet un livret du pratiquant à chaque personne qui a réussi le test du « Sauv'nage » (Le diplôme sous forme d'une carte plastique est inclus dans le livret).

**Rappel** : Le « Sauv'nage » est exigé à l'entrée en formation du brevet fédéral «assistant club» et brevet fédéral 1er degré, la stricte application des conditions d'obtention du test participe à sa crédibilité.

**Arrêté du 25 avril 2012** : Le sauv'nage peut être présenté comme document attestant de l'aptitude du mineur à pratiquer certaines activités aquatiques et nautiques se déroulant en accueils de loisirs, séjours de vacances et accueils de scoutisme. Le présent arrêté est entré en vigueur le 30 juin 2012.

### *2. Modalités d'organisation du Pass'sports de l'eau : sous la responsabilité du Comité Départemental.*

**Rappel** : Le «Pass'sports de l'eau» est exigé à l'entrée en formation du Brevet Fédéral 2nd degré. Le «Pass'sports de l'eau» est admis en équivalence du test technique préalable à l'entrée en formation du brevet professionnel jeunesse et sports des activités aquatiques et de natation (BPJEPS AAN).

La stricte application des conditions d'obtention du test participe à sa crédibilité.

Pour cette nouvelle saison les tests de pass'sports de l'eau seront organisés comme la saison passée les dimanches après midi selon le calendrier en annexe .

Les 3 épreuves pourront être présentées lors d'un même passage de test

Le club devra envoyer ses engagements avant la date prévue dans ce même calendrier.

**Pour organiser au mieux les sessions, les clubs doivent inscrire les enfants deux semaine au plus tard avant la date prévue pour le test (voir calendrier).**

**Seul, les enfants engagés pourront passer les tests**

**Tout engagement nécessite l'engagement et la présence au minimum d'un évaluateur ENF2**

**Dans le cas où cette règle ne serait pas respectée le club sera soumis à l'amende correspondante.**

## **AMENDES**

***1. Il sera perçu une amende de 10€***

Pour tout forfait de nageur non justifié par un certificat médical

***2. Il sera perçu une amende de 80€***

Pour défaut ou forfait de juge pour toutes compétitions et pour tout juge engagé absent au début de la compétition

***3. Modalités d'organisation du Pass compétition*** : est de la responsabilité de la Ligue régionale.

Il peut être organisé par la Ligue régionale ou le Comité départemental par délégation.

LE comité départemental est en charge d'organiser le pass compétition pour les disciplines : Natation artistique et Natation Course.

Précisions concernant le Pass'compétition Natation Course et Eau Libre, ayant pour supports le nouveau "Challenge Avenirs", le jury des réunions sera constitué au minimum d'un officiel A qui sera accompagné obligatoirement d'évaluateurs ENF3 NC et, si besoin, d'assistants évaluateurs ENF3 NC.

## LES EVALUATEURS ENF

### *I - Profil des Assistants Evaluateurs :*

**Qui ?** Toute personne licenciée, sans qualification minimum requise, qui souhaite, sous la responsabilité d'un Evaluator, participer au dispositif E.N.F et ayant suivi la formation « d'Assistant Evaluator » correspondante.

**Rôle ?** Il a en charge un atelier ou l'évaluation d'une tâche. **Il ne peut en aucun cas être responsable de la session et apparaître sur les fiches bilan mais doit être présents dans la liste des évaluateurs.**

### *II - Profil des Evaluateurs ENF1 et ENF2 :*

**Qui ?** Les professionnels licenciés exerçant une mission d'éducateur de la « Natation », ou les personnes titulaires d'un diplôme fédéral FFN correspondant (BF1 pour l'ENF1, BF2 pour l'ENF2), et les personnels titulaires d'un titre d'enseignant (EN).

Les personnes ayant obtenu une qualification ENF1 ou ENF2 au sein d'une Fédération du CIAA et licenciées à la FFN.

**Formation ?** Les formations ENF1 et ENF2, Evaluateurs et Assistants, sont assurées par les comités départementaux par délégation du Comité Régional. Chaque département organise un planning de formation sous la responsabilité du délégué technique ENF.

En cas de besoin exceptionnel, des Cadres Techniques peuvent intervenir dans la formation ENF1, ENF2.

**Les sessions de formations ENF1 et ENF2 font l'objet de formations distinctes.**

**Pour prétendre faire une formation ENF2, il faut que le candidat à la formation atteste être titulaire de l'ENF1 et d'avoir participé à 2 sessions du test du sauv'nage.**

### *III - Profil des Evaluateurs ENF3 :*

**Qui ?** Les professionnels licenciés exerçant une mission d'enseignement de la « Natation », ou les personnes titulaires du brevet fédéral 3 et les personnels titulaires d'un titre d'enseignant (EN).

Les officiels A de natation course et water-polo, les officiels D minimum de natation artistique, les officiels pour les autres disciplines, à jour de leur carte annuelle suite au recyclage et ayant suivi la formation ENF3.

## **Formation ?**

Les formations ENF3 **option natation course** sont dispensées par le Comité Départemental. Les formateurs sont agréés par l'ERFAN. Dans le cas où le délégué technique ENF est optionnaire natation course, c'est lui qui assure la formation ENF3NC.

Pour le Val de Marne, l'ERFAN a agréé Franck CHABOUD pour le département. En cas de besoin exceptionnel, des cadres techniques peuvent intervenir dans la formation ENF3NC.

Les formations ENF3 **option natation artistique** sont dispensées par le Comité Régional. Les formateurs sont un Cadre Technique et un formateur agréé par l'ERFAN optionnaire natation artistique.

Les formations ENF3 **option eau libre, water-polo** sont dispensées par le Cadre Technique du Comité Régional.

Les formations ENF3 **option plongeon** sont dispensées par un Cadre Technique désigné par le DTN.

**Pour les officiels désireux d'être évaluateurs ENF3 et n'ayant pas les qualifications sous-jacentes (assistant ENF1, assistant ENF2), ils doivent suivre une formation complémentaire de l'ENF3 sur le concept et la philosophie de l'ENF.**

### **IV - Le rôle de l'Évaluateur :**

Il est responsable et garant du bon déroulement de la session et de la bonne mise en œuvre

du dispositif.

Il encadre les assistants et vérifie leur compétence à juger, leur rappelle les consignes liées à l'évaluation et le sens de leur mission.

Il atteste la réussite aux tests (nom de l'évaluateur référent inscrit pour la session de sauv'nage sur extranat) et signe les livrets pratiquants.

**Il engage sa signature.**



# CALENDRIER

Le calendrier des formations sera déterminé en fonction des demandes

Dates du pass'sport	Dates limite d'engagement
13 octobre	29 septembre
15 decembre	1 <sup>er</sup> decembre
8 mars	23 fevrier
26 avril	12 avril
7 juin	24 mai

